

# LES BREVES DE TILLE



N°15

SEPTEMBRE 2023

## EDITO DU MAIRE

Chers Tilloises et Tillois,

La rentrée des classes, moment charnière marquant le début d'une nouvelle année scolaire, est arrivée à pas feutrés. Notre école, refuge du savoir et de la jeunesse, a ouvert à nouveau ses portes pour accueillir nos chères têtes blondes.

Pour cette année scolaire, 156 enfants seront accueillis sur les 7 classes, dont quatre doubles niveaux. Deux nouvelles enseignantes en maternelles, Mesdames HENRY et CHEVALLIER sont arrivées. L'accueil périscolaire et la cantine sont dirigés par la directrice, Madame ROUIBI et encadrés par la ligue de l'enseignement. Et comme les autres années, les mercredis et vacances, le centre de loisirs accueillera vos enfants afin qu'ils puissent passer de bons moments d'animation.

Cependant, en parallèle de cette période empreinte d'excitation, nous sommes également conscients des défis auxquels notre commune est confrontée, particulièrement en ce qui concerne les nuisances provenant de l'aéroport. Nous comprenons les préoccupations légitimes de nombreux habitants quant aux bruits et autres perturbations associés aux activités aériennes. Les élus et moi-même nous nous engageons à travailler pour trouver des solutions viables visant à réduire ces nuisances et à améliorer la qualité de vie de chacun, surtout à travers la nouvelle Délégation de Service Public qui est à l'étude actuellement. Le conseil municipal a d'ores et déjà voté une motion afin de plafonner le nombre de vols à l'aéroport Beauvais-Tillé, et dont vous trouverez ci-joint une copie.

Ensemble, unis dans notre détermination, nous pouvons œuvrer pour un équilibre entre le développement économique lié à l'aéroport et le bien-être de nos résidents. Nous encourageons les échanges constructifs et les propositions de la part de tous les citoyens, car c'est ensemble que nous construirons un avenir meilleur pour notre communauté.

Dans cet esprit qui nous anime, je souhaite une excellente rentrée à tous les élèves, enseignants et familles !

Catherine MARTIN  
Maire

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale de Tillé vous accueille :

Les lundis de 16h45 à 18h30  
Les mercredis de 16h à 18h30



Elle met à votre disposition des romans (adultes et jeunesse), BD (adultes et enfants), mangas, albums jeunesse, CD, DVD et quelques magazines.

**L'adhésion est gratuite pour tous**  
adultes comme enfants.

Les ouvrages sont prêtés pour une durée de 3 semaines.

Françoise et Marie-Line sont présentes pour vous guider, vous conseiller et enregistrer vos emprunts. Elles prendront en compte vos demandes et suggestions.

Elles vous attendent nombreux en ce début d'année scolaire !

## DEPART DE L'A.S.V.P.



Comme nombre d'entre vous le savent déjà, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) à Tillé depuis 2021, a raccroché sa casquette depuis le 1<sup>er</sup> septembre afin de voguer vers d'autres horizons professionnels.

Nous savons le rôle essentiel que jouait cet agent dans la commune à la vue des nombreux stationnements anarchiques qui sévissent dans nos rues. Soyez assurés que la commune met tout en œuvre afin de recruter prochainement un agent de police municipale.

Dans l'intervalle, les verbalisations et mises en fourrière sont quand même effectuées.

Nous comptons sur votre bienveillance et votre coopération pendant cette période de transition.



## NOUVELLES AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le conseil départemental de l'Oise lance son « Plan Oxygène 60 » en faveur de votre pouvoir d'achat et de l'environnement.

Découvrez les 3 nouvelles aides mises en place :




**AIDE À L'ACQUISITION D'UN COLLECTEUR D'EAU DE PLUIE**

Jusqu'à **500€** de subvention



**AIDE À L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE**

Jusqu'à **500€** de subvention



**AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO CLASSIQUE OU ÉLECTRIQUE OU D'UN KIT DE CONVERSION EN VÉLO ÉLECTRIQUE**

Jusqu'à **300€** de subvention

Conditions et critères d'éligibilité sur le site <https://oise.fr>

Dossier de demande d'aide en ligne sur le site <https://aidesetsubventions.oise.fr>

## ET TOUJOURS D'ACTUALITÉ :



**AIDE À L'INSTALLATION D'UN BOÎTIER BIOÉTHANOL\***

Une aide forfaitaire de **300€**

SANS CONDITION DE RESSOURCES

Le Conseil départemental de l'Oise encourage la mobilité durable et s'engage pour votre pouvoir d'achat.

\* Pour convertir votre voiture particulière essence au bioéthanol avec l'installation d'un

Retrouvez toutes les conditions sur [WWW.oise.fr](http://WWW.oise.fr)



A l'occasion des JO de Paris 2024, le Conseil Départemental de l'Oise renforce son pass'sports citoyen :

<b>MON NOUVEAU DROIT</b>	<b>MON DEVOIR</b>
15€ <b>20€</b>	<b>RESPECTER</b>
d'aide pour financer mon activité sportive en club.	les valeurs citoyennes du sport dans le cadre de ma pratique sportive.

Pour en bénéficier, connectez-vous sur [oise.fr](http://oise.fr) pour télécharger le pass'sport citoyen, renseignez les informations, recevez le coupon par mail et transmettez-le à votre club sportif.





LA POSTE

## OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'agence postale communale ouvrira enfin ses portes **le lundi 2 octobre 2023.**

Retrouvez tous les services de la Poste à proximité !

Services proposés :

- ➔ Affranchissement du courrier
- ➔ Dépôt et retrait de courrier et colis
- ➔ Vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-envoyer
- ➔ Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire ou mandataire dans la limite de 500 € par période de 7 jours glissants \*
- ➔ Dépôt de chèque sur CCP ou compte épargne \*
- ➔ Consultation sur ilot numérique des services en ligne de la Poste et des services publics et municipaux

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	} De 16h à 17h45
Mardi	
Mercredi	
Vendredi	

\* services réservés uniquement aux clients banque postale.

## LOCATION - ZONE TENDUE

A compter du décret du 25 août 2023, la commune de Tillé n'est plus classée en zone tendue.

*Ce que ça signifie pour vous, si vous êtes bailleurs ou locataires ?*

- X** Fin de l'encadrement des loyers
- X** Suppression du délai réduit de préavis d'un mois pour les locations nues (délai de 3 mois)



## RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS

La mairie souhaite effectuer un recensement des nouveaux habitants de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin d'actualiser les fichiers de la commune et d'organiser par la suite un pot d'accueil avec eux pour faire plus ample connaissance.

Aussi, si vous avez emménagé sur Tillé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et aujourd'hui, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous dûment complété.



### COUPON RÉPONSE – RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS

Nom : ..... Prénom : ..... Date d'arrivée à Tillé : .....

Adresse : .....

Propriétaire       Locataire

Composition du foyer : nombre d'adultes ..... / nombre d'enfants .....

Coordonnées : numéro de téléphone ..... / mail .....





# NUISANCES SONORES ET TAPAGE NOCTURNE

La commune de Tillé a reçu de nombreuses plaintes d'habitants concernant des nuisances sonores tard la nuit et tôt le matin, notamment des bruits de personnes récupérant leur véhicule dans des parkings privés de la commune.

Nous vous rappelons qu'est considéré comme tapage nocturne tout bruit commis la nuit, quelle que soit l'heure (dès lors que la nuit est tombée) et même s'il n'est pas répétitif, intensif et qu'il ne dure pas dans le temps, du fait d'un humain, d'un objet ou d'un animal.

Toute personne enfreignant ces règles s'expose à des sanctions.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour la tranquillité de tous et surtout de vos voisins !



**IMPORTANT :** Les tickets de stationnement délivrés par l'ancienne municipalité ne sont plus valables.

Toute nouvelle demande de ticket doit s'effectuer par mail à l'adresse : [mairie@tille.fr](mailto:mairie@tille.fr)

## RAPPEL : HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



### Permanence téléphonique :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h



### Permanence physique :

Lundi : 16h à 18h  
Mercredi : 10h à 12h et 16h à 18h  
Vendredi : 16h à 18h

## à vos agendas !



- ✓ **Mardi 26 septembre** : Conseil Municipal à 19h
- ✓ **Jeudi 28 septembre** : Balayage
- ✓ **Dimanche 8 octobre** : Vide-dressing de 9h30 à 16h30
- ✓ **Vendredi 13 octobre** : Au Bon Marché de Tillé de 15h30 à 19h
- ✓ **Mercredi 25 octobre** : Sortie ados au Parc Astérix
- ✓ **Samedi 4 novembre** : Repas des aînés
- ✓ **Vendredi 10 novembre** : Au Bon Marché de Tillé de 15h30 à 19h
- ✓ **Samedi 11 novembre** : Commémoration
- ✓ **Dimanche 19 novembre** : Contes d'automne à 15h
- ✓ **Samedi 25 et Dimanche 26 novembre** : Marché de Noël de « Tillé en Fêtes »



Pour ne rien rater des actualités de la commune ? Le bon réflexe, c'est le site internet !

Rendez-vous sur : <https://tille.fr>

